



# AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN BATI SUR LA COMMUNE DE ROUEN POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE, BUREAU OU ATELIER

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Nord**, dont les bureaux sont sis 449 Avenue Willy Brandt à EURALILLE (59 777), représentée par son Directeur Monsieur Christophe CHARTRAIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
- 2. Correspondant :** Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management, Madame BAUDE Marie-France/ Courriel : mfaude@nexity.fr / Adresse : 25 Allée Vauban – CS50068 – 59562 LA MADELEINE CEDEX
- 3. Objet de la procédure :**

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain bâti d'une surface estimée à 399 m<sup>2</sup>, sis sur la cour marchandises SNCF, 1 place Carnot à ROUEN (76000), cadastré MO 20, et comportant une halle aménagée en atelier, bureaux et lieu de stockage et un auvent de 120m<sup>2</sup> environ en vue de réaliser une activité de stockage, bureau ou atelier.
- 4. Procédure :**

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 alinéa 1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.
- 5. Attribution :**

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société IPR Métal dont le siège est sis Place Carnot à ROUEN (76).

Date d'effet de la convention d'occupation : 1er janvier 2022

- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.  
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis. [Uniquement une consultation sur place]
- 7. Information sur les recours**

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 Lille cedex  
Téléphone : 03 59 54 23 42 - Télécopie : 03 59 54 24 45  
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr